

Cher

Les conciliateurs de justice recherchent des bénévoles



Michèle CHAMOREAU-PROST, présidente de l'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de Bourges

Toujours plus sollicités, les conciliateurs de justice, rouages essentiels du système judiciaire, ne suffisent plus à la tâche. Et la relève se fait attendre. Dans les faits, le champ d'intervention du conciliateur de justice est immense. Il recouvre tous les litiges de la vie courante, sauf ceux relevant du droit de la famille, du droit du travail et, naturellement, du droit pénal.

Concrètement, à chacune de ses deux permanences mensuelles, la présidente de l'association des conciliateurs de justice, Michèle CHAMOREAU-PROST, reçoit des justiciables adressés « par les gendarmeries, la police, les mairies et même les tribunaux puisque depuis fin 2016, une tentative de conciliation est obligatoire avant toute saisie d'un juge ».

Mais, depuis juillet dernier et l'entrée en vigueur de la réforme judiciaire, les conciliateurs de justice croulent sous les dossiers. Sur la juridiction de la cour d'appel de Bourges, ils sont treize à exercer dans le Cher, onze dans la Nièvre et cinq dans l'Indre. « Nous

devrions être trente-cinq, et même quarante, pour que ça tourne correctement », déplore Michèle CHAMOREAU-PROST.

Bénévoles, donc indépendants

Instaurée en mars 1978, la

conciliation fête ses quarante années d'existence. Mais elle semble aujourd'hui à la croisée des chemins. Indispensable à l'institution judiciaire, elle attend une relève qui tarde à arriver. C'est là, au sens large, le problème profond, et douloureux, du bénévolat. « Car les conciliateurs sont avant toute chose des bénévoles (seuls leurs frais leur sont remboursés NDLR), explique, non sans fierté, la présidente de l'association. C'est ce qui confère, aux collaborateurs que nous sommes, une totale indépendance vis-à-vis du système judiciaire ! »

Forte hausse des loyers impayés en trois ans

Les dossiers les plus nombreux concernent « des problèmes d'habitat, de baux, des conflits locataires-propriétaires et, par-dessus tout, des loyers impayés, le tout en forte hausse ces trois dernières années. Au point qu'on travaille de plus en plus avec les bailleurs sociaux, tant la tendance est inquiétante... » Sinon, elle se penche sur des troubles de voisinage, des litiges touchant « aux haies et aux clôtures », à l'éventail infini des mille petits tracasseries du quotidien. Avec, pour meilleur atout, « un grand sens de l'écoute, c'est vraiment indispensable ».

Conciliatrice de justice depuis 2002, Michèle CHAMOREAU-PROST y est venue après une trentaine d'années dans le secteur des assurances. « Dans l'espoir d'être utile aux gens dans leur vie de tous les jours, à la société aussi, plaide-t-elle. C'est encore ce qui m'anime, ce besoin de rendre service. Et puis je tente de rassurer des gens qui viennent souvent à moi en tout dernier recours. »

« Être utile aux gens et à la société »

Pour postuler, il faut faire valoir au moins trois ans d'expérience en droit. Puis, être très disponible (nombre de conciliateurs sont donc des retraités). « Ensuite, il faut beaucoup de bon sens, de la patience et beaucoup de rigueur?! »

La procédure impose l'envoi d'une lettre de motivation manuscrite et d'un CV au juge directeur du tribunal d'instance (de Bourges, pour le Cher). Si sa candidature est retenue, la recrue est nommée conciliateur pour une période probatoire d'un an, renouvelée tous les deux ans si ça fonctionne. Une fois lancés, les conciliateurs bénéficient de sessions de formations continues, dispensées notamment par l'École nationale de la magistrature (ENM). Elles

couvrent tous les domaines du droit où le conciliateur peut être amené à intervenir.

« On a un besoin urgent de renforts, car la tâche ne manque pas », résume Michèle CHAMOREAU-PROST.

Emmanuel Letreulle

En chiffres

1.391

En 2017, sur le ressort de la cour d'appel de Bourges, le nombre de visites de justiciables aux conciliateurs, pour 391 affaires conciliées et 142 affaires encore en cours.

3.149

Dans le Cher, la Nièvre et l'Indre, le nombre de visites pour 874 conciliations et 280 affaires en cours.

Plus d'informations : Le Berry Républicain du 5 juin 2018

https://www.leberry.fr/bourges/justice/2018/06/05/les-conciliateurs-de-justice-recherchent-des-benevoles_12873476.htm#refresh